



JURA BERNOIS

Respect de l'autorité et de la liberté de conscience

Le Royaume de Dieu, que nous appelons de toute notre espérance, n'est pas de ce monde. Mais nous vivons dans ce monde, dans une société avec ses lois et ses autorités. Quelle attitude adopter envers l'Etat et les contraintes qu'il impose?

L'apôtre Paul invoque la conscience des chrétiens pour leur demander de respecter l'autorité: «il est nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience» (Rm 13,5). Il s'agit de reconnaître le bien qu'apporte l'autorité et le fait que cette régulation est voulue par Dieu. Cette ligne de reconnaissance pour le bien général auquel contribue l'autorité valide la participation active des chrétiens aux responsabilités civiles et politiques.

Mais il arrive qu'il faille protester et manifester. Certaines décisions ou lois injustes doivent être refusées ou combattues. Il est légitime d'utiliser les moyens de protestation ou de combat qui sont encadrés par les lois (vote, pétitions, jeux d'alliances politiques, manifestations, etc.). Le combat contre les discriminations raciales mené par Martin Luther King a fonctionné selon le principe de la désobéissance civile, en jouant sur le coup de miroir donné aux autorités par leur répression injuste.

La conscience individuelle est une limite absolue imposée à l'Etat, et qu'il lui faut reconnaître. Il ne peut légiférer et juger que sur les actes extérieurs. Il n'a pas de pouvoir sur les consciences. «Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent faire mourir l'âme» (Mt 10,28). Cette limite doit se traduire en droits du citoyen: liberté de conscience, liberté de culte, liberté d'exprimer son opinion.

Cette question de la liberté de conscience est très actuelle. Nous devons militer en faveur du respect de ce droit, pour nous-mêmes comme pour les religions que nous considérons comme

contraires à nos convictions chrétiennes. La foi ne s'impose pas par la force, ce serait la dénaturer et lui faire perdre toute valeur. Mais en contrepartie, il nous faut veiller à ce que Dieu ne soit pas exclu de la vie publique. Notre société doit entendre des chrétiens qui parlent dans ce monde de foi, d'espérance, d'amour, d'humilité, de service et de cohérence.



Patrick Gsteiger, député au Grand Conseil.

Patrick Gsteiger, député, Eschert

☒ VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 SEPTEMBRE EN BREF

Un oui et un non

Le PEV dit oui à la caisse unique et non à l'initiative TVA de GastroSuisse.

L'assemblée des délégués s'est prononcée en faveur de la caisse unique. Les délégués ont critiqué la hausse des coûts du marketing et d'administration ces dernières années. De plus, la concurrence insensée entre les caisses ne jouerait aucun rôle en matière d'assurance de base, dans la mesure où le catalogue de prestations est défini. La Suva a été présentée comme exemple de réussite, démontrant qu'une assurance gérée par l'Etat peut être efficace. Les délégués ont

accepté l'initiative «Pour une caisse publique» (caisse unique) par 63 voix contre 39.

En revanche, le non a été catégorique en ce qui concerne l'initiative TVA de GastroSuisse. Les délégués ont estimé que cette initiative crée de nouvelles inégalités et creuse un fossé estimé de CHF 700 à 750 millions dans les caisses fédérales. La conséquence la plus vraisemblable serait l'augmentation de la TVA abaissée de plus de 1%. Cela engendrerait un renchérissement de tous les biens alimentaires, de l'eau et des médicaments. Cela doit absolument être évité. C'est pourquoi les délégués ont rejeté l'initiative par 79 voix contre 13.

PEV CH

Actualités du PEV Suisse

L'analyse chromosomique

Le PEV est résolument contre l'analyse chromosomique des embryons. Le Parlement a traité, dans le cadre de la session d'été, le sujet du diagnostic préimplantatoire (DPI). La motion de non entrée en matière de Marianne Streiff, Conseillère nationale du PEV, fut malheureusement rejetée. Le PEV est cependant grandement préoccupé par le fait que le Conseil national autorise l'analyse chromosomique des embryons. Ainsi, il va plus loin que le Conseil des États.

Des aliments équitables

Des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques – voilà

l'objectif de l'initiative «Pour des aliments équitables» (voir www.aliments-equitables.ch). Des denrées alimentaires issues d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux et produites dans des conditions équitables doivent être promues. Le PEV demande d'appuyer cette initiative des verts.

PEV

Mots d'ordre du 28 sept. 2014

 Initiative contre la TVA discriminatoire pour la restauration	NON
Initiative «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»	OUI